



Communiqué



Organisation de la prise en charge des patients COVID-19 : Pour garantir un haut niveau de sécurité sanitaire, les libéraux de santé réclament l'encadrement des centres ambulatoires dédiés.

Les évolutions très rapides de la situation sanitaire au regard de l'épidémie de coronavirus COVID-19, nécessitent une organisation des prises en charge des patients en ville dans le triple objectif de :

- Soulager les centres 15 et les hôpitaux pour les patients COVID-19 ou suspectés de l'être ;
- Assurer la continuité des soins pour les patients fragiles (ALD, polyopathologiques, etc..) ;
- Répondre aux demandes de soins urgents habituellement prises en charge en ville.

Des recommandations ont été adressées aux professionnels afin d'organiser leur activité selon ces différents critères.

Par ailleurs, au sein des territoires, les initiatives se multiplient afin d'organiser des centres ambulatoires dédiés à la prise en charge des patients COVID-19. Le CNPS et la FFPS constatent que les modalités d'organisation, les moyens et le fonctionnement de ces centres qui ne sont pas adossés à un établissement hospitalier, sont très disparates selon les territoires.

Dans son avis en date du 23 mars, le Conseil Scientifique, présidé par le Pr. Jean-François Delfraissy, attire « *l'attention du gouvernement sur les problèmes de pilotage, de gestion des ressources, et de logistique susceptibles d'impacter profondément la prise en charge des patients.* » Il « *considère indispensable que, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, soient rapidement prises des mesures sur le pilotage, l'organisation et la coordination des soins, la circulation de l'information, et la mobilisation des moyens logistiques nécessaires* ». De plus, il souligne la nécessité de limiter au maximum les déplacements des patients fragiles.

Une note communiquée le 26 mars par la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS) revient sur la nécessité d'établir des recommandations pour la mise en place de centres ambulatoire dédiés à la prise en charge de patients COVID 19.

Dans le but de garantir la sécurité sanitaire, le CNPS et la FFPS appellent à la mise en œuvre de toute urgence de ces recommandations.

En particulier, il s'agira de :

- Préciser leur articulation avec les cabinets libéraux et les urgences hospitalières qu'ils ont vocation à désengorger en cas de saturation ;
- Définir les conditions d'accès pour les patients ;
- Arrêter la protocolisation du circuit patient, de sa prise en charge et de son suivi ;
- Résoudre les problématiques liées aux équipements des professionnels sur les stocks de l'État pour ce qui relève des masques, mais il conviendra aussi que les surblouses, charlottes, lunettes, gants et tout autre matériel nécessaire à leur protection et à celle des patients soit organisée, sans que les professionnels libéraux ne soient contraints de se délester du matériel dont ils ont besoin par ailleurs pour assurer les prises en charge à domicile ;
- Les questions de responsabilité et d'assurance pour les professionnels doivent être éclaircies.

Le CNPS et la FFPS, qui représentent 35 syndicats de professionnels libéraux de santé, demandent au ministre de la Santé de saisir en urgence le Conseil scientifique pour arrêter les recommandations indispensables à la sécurité sanitaire des centres ambulatoires dédiés.

Fait à Paris le 27 mars 2020

Contacts presse

- *Daniel GUILLERM, Président de la FFPS, tél. 06 08 84 50 27*
- *François BLANCHECOTTE, Président du CNPS, tél. 06 08 89 61 02*